

Nouria Benghebrit dément l'existence de fraude

Plus de 52 000 candidats absents au Bac partiel

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3905 - Jeudi 23 juin 2016 - Prix : 10 DA



Gel de la retraite anticipée

Le monde du travail réagit

Page 2

Algérie-France

Don de documents diplomatiques français aux Archives nationales

Page 24

Affaire de cession d'actifs d'El Khabar à Ness-Prod



La défense d'El Khabar se retire

Page 24

Les islamistes se retirent de la commission des affaires juridiques de l'APN

L'opposition proteste contre le nouveau code électoral

Convention entre Air Algérie et CPA
Bientôt le paiement des billets par carte bancaire

Page 4

Pétrole
Le Brent toujours en hausse à 51,20 dollars



Page 3



L'opposition s'est regroupée, hier, au niveau de la chambre basse du Parlement pour dénoncer le projet portant régime électoral, toujours en examen au sein de la commission des affaires juridiques de l'APN. Page 3

Thon rouge/Cicta

Réunion déterminante pour rétablir le quota de thon de l'Algérie

Page 5

Animation nocturne

La Fête de la musique célébrée dans les rues d'Alger

Page 13

Nouria Benghebrit dément l'existence de fraude

Plus de 52 000 candidats absents au Bac partiel

■ 52 544 candidats concernés par les examens partiels du baccalauréat se sont absentés aux épreuves du premier jour, le plus grand nombre a été enregistré parmi les candidats libres avec 47 157 absents.

Par Meriem Benchaouia

Les informations véhiculées sur des prétendues fuites de sujets des examens partiels du Bac sont infondées, selon le ministère de l'Education. Nouria Benghebrit a affirmé, hier, «l'inexistence de fuites de sujets durant les trois premiers jours des examens, comme l'attestent les équipes d'informaticiens du ministère de l'Education nationale et ceux de la Gendarmerie nationale et de la direction générale de la Sûreté nationale (Dgsn)». Un responsable du ministère de l'Education nationale a également démenti l'existence, à ce jour, de fuite de sujets des examens partiels du baccalauréat, estimant qu'il ne s'agit, concernant les sujets publiés sur certains réseaux sociaux, que de «ressemblance dans les axes des questions à l'instar du sujet de philosophie». «A ce jour, il n'y a eu aucune fuite de sujets des examens partiels du Bac», a déclaré l'inspecteur général de l'éducation, Mesqam Nedjadi, avant de dire que ce qui a été relevé était une ressemblance dans les axes des sujets publiés sur certains réseaux sociaux (Facebook) et non les sujets en question. Il a précisé que pour le sujet de philosophie par exemple, qui traitait «du moi et de l'ego», diffusé sur les réseaux sociaux, n'était pas le même, soulignant que plusieurs questions peuvent concerner un même sujet qui peut avoir, à son tour, plusieurs réponses. D'autre part, M. Nedjadi a démenti l'existence d'une fuite du sujet de fran-



PH/D. R.

çais, faisant remarquer qu'il n'a pas été changé par des sujets de réserve. «Les questions de réserve de l'ensemble des matières sont restées scellées et n'ont donc pas été utilisées», a-t-il poursuivi. Il a rappelé, à ce propos, que des mesures strictes ont été prises par le ministère de l'Education nationale en collaboration avec les secteurs concernés pour assurer le déroulement du Bac dans des conditions nor-

males. Entre autres mesures, figure la mobilisation de cadres du ministère de l'Education nationale pour accompagner les sujets du Bac en tout lieu en vue de sécuriser les examens partiels après les fuites qui ont entaché la session initiale. Il a ajouté, enfin, qu'outre les cadres du ministère de l'Education, les sujets étaient accompagnés nuit et jour par des représentants des directions de l'éducation au

niveau national, des forces de la sûreté pour garantir le bon déroulement des examens. M. Nedjadi a indiqué également que «la distribution des sujets aux centres d'examen se fait quelques heures avant le début des épreuves». Cet accompagnement a été exigé aussi au niveau de l'office et des centres d'examen. Par ailleurs, plus de 52 000 candidats, dont plus de 47 000 candidats libres, concer-

nés par les examens partiels du baccalauréat, se sont absentés aux épreuves du premier jour, a indiqué la ministre. Selon M. Benghebrit, «52 544 candidats concernés par les examens partiels du baccalauréat se sont absentés aux épreuves du premier jour, le plus grand nombre a été enregistré parmi les candidats libres avec 47 157 absents, sur un total de 145 763 inscrits». La ministre a fait savoir que «parmi 409 134 candidats scolaires inscrits à ces examens, 5 387 ne sont pas présentés aux épreuves dès le premier jour de cet examen partiel». Pour rappel, 555 177 candidats sont concernés par cette nouvelle session, dont l'organisation a été décidée suite à la fuite de sujets de certaines matières lors de l'examen qui s'est déroulé du 29 mai au 2 juin. S'agissant des résultats, le ministère a annoncé que ces derniers seront connus au plus tard le 15 juillet, pour l'ensemble des filières. «Au regard de la complexité de la situation que nous vivons actuellement suite à la fuite partielle des sujets du baccalauréat, et notamment de la charge imprévue de travail conséquemment à l'organisation de la session partielle de cet examen, le ministère de l'Education nationale annonce que les résultats du baccalauréat 2016 pour l'ensemble des filières seront connus au plus tard le 15 juillet 2016», précise un communiqué du ministère. Concernant la correction, la ministre de l'Education a rappelé le maintien du dispositif mis en place pour cette opération.

M. B.

Gel de la retraite anticipée

Le monde du travail réagit

Le gel de la retraite anticipée décidé par la dernière tripartite (gouvernement-UGTA-patronat) et le rétablissement de l'âge de départ à la retraite à 60 ans, continuent de faire polémique et à susciter la réactions du monde du travail. Depuis la dernière tripartite, les réactions sur la question se multiplient. Pour l'Union générale des travailleurs algériens (Ugta), le maintien du départ à la retraite sans limite d'âge est devenu un «risque» pour l'avenir de la Caisse nationale des retraites (CNR), notamment en ce qui concerne son équilibre financier. Mohamed Lakhdar Badredine, conseiller aux affaires économiques et sociales du secrétaire général de l'Ugta, indique qu'«il y a plus de retraités que de travailleurs actifs comparativement aux années précédentes». Dans ce sillage, Badredine a regretté la position des autres syndicats qui se disent «opposés» à la suppression de la retraite sans limitation d'âge, faisant observer que dans tous les pays l'âge de la retraite est décalé, comme en Angleterre (67 ans) ou en France (62 ans), alors qu'en Algérie où la population est jeune, l'âge de départ est de 50 ans. Pour le conseiller aux affaires économiques et sociales du secrétaire général de l'Ugta,

le souci des travailleurs et des retraités consiste à améliorer leurs conditions de travail et leur pension de retraite, appelant de ce fait à s'engager dans une lutte de préservation et d'amélioration du pouvoir d'achat en Algérie par notamment une grande performance des entreprises économiques et de leur productivité. Afin de déterminer et identifier les métiers et fonctions de haute pénibilité, le responsable à l'Ugta fait savoir que des discussions ont été entamées avec le gouvernement, de manière à faire bénéficier les travailleurs qui y exercent d'un statut particulier, citant à ce propos les mines, les chemins de fer, les hauts fourneaux et les forages pétroliers. Il a précisé que cet aspect sera pris en compte dans la nouvelle loi qui instituera le départ à la retraite à l'âge de 60 ans.

Par ailleurs et en réaction aux informations faisant état de la suppression de l'allocation de fin de carrière pour les retraités, Badredine a qualifié ce qui se dit à ce sujet de «rumeurs négatives».

«Je rassure les travailleurs que l'allocation de fin de carrière est maintenue car c'est un acquis conventionnel et pas un acquis du gouvernement», a-t-il dit, précisant que cette indemnité est négociée

entre les syndicats et les entreprises économiques. Il a également précisé que les travailleurs de la Fonction publique ne bénéficient pas de cet acquis, lequel est propre aux entreprises économiques qui rémunèrent la fidélité de leurs compétences. Pour le président de l'Association nationale des économistes algériens, Saadane Chebaiki, l'institution du système de départ à la retraite sans condition d'âge empêchera plusieurs travailleurs et employés de «fuir» leurs postes de travail pour aller exercer ailleurs en bénéficiant en même temps d'une retraite anticipée. «C'est une décision qui permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse nationale de retraite», a-t-il précisé.

Toutefois, il a recommandé continuer d'appliquer «éventuellement» le départ à la retraite sans limitation d'âge à une certaine catégorie de travailleurs, citant à cet effet ceux qui exercent des métiers pénibles comme ceux des hauts fourneaux des complexes sidérurgiques ou ceux qui sont sur le terrain au Sud, dans les champs et les forages pétroliers. L'avis n'est pas partagé par le Conseil national économique et social (Cnes). Son vice-président, Mustapha Mekideche, dit qu'il faut s'intéresser à d'autres aspects enco-

re plus prioritaires. Pour lui, le dossier relatif au travail, aux salariés et aux retraités demeure très sensible car c'est un aspect qui risque d'engendrer des conséquences négatives sur le front social.

L'économiste et enseignant à l'université Saad-Dahleb de Blida, Kamel Rezig, a qualifié de «perte pour l'économie nationale» le départ en retraite de plusieurs cadres à 50 ans ou moins, alors qu'à cet âge qu'il sont en mesure de donner le meilleur d'eux-mêmes du fait de leur maturité et expérience.

Rezig a ainsi suggéré d'aller vers une solution à même d'arranger l'ensemble des parties en maintenant le départ à la retraite à l'âge de 60 ans, à condition, a-t-il précisé, que «toutes les cotisations intervenant après 32 ans de service soient bonifiées».

Tout en qualifiant la réforme décidée par le gouvernement de «nécessaire», le chercheur et universitaire, Walid Merouani, considère néanmoins qu'elle «n'est pas la meilleure qui soit pour assurer la pérennité du système de retraite algérien», dans la mesure notamment où elle incitera les jeunes travailleurs à l'informalité.

Louiza Ait Ramdane

Les islamistes se retirent de la commission des affaires juridiques de l'APN

L'opposition proteste contre le nouveau code électoral

■ L'opposition s'est regroupée, hier, au niveau de la chambre basse du Parlement pour dénoncer le projet portant régime électoral, toujours en examen au sein de la commission des affaires juridiques de l'APN.

Par Nacera Chennafi

Les députés de l'opposition n'ont pas attendu la plénière consacrée à la présentation et l'examen du projet portant régime électoral pour protester contre des dispositions de ce texte. Hier, alors que la plénière était consacrée au débat autour du projet de loi organique portant fonctionnement de l'Assemblée nationale populaire et du Conseil de la nation, l'opposition parlementaire s'est regroupée au niveau de la chambre basse du Parlement pour dénoncer le projet portant régime électoral qui est toujours en examen au sein de la commission des affaires juridiques de l'APN. Ce texte semble déranger l'opposition. Ces députés ont appelé à une réunion extraordinaire pour dénoncer ce texte ainsi que celui portant fonctionnement de l'Assemblée nationale populaire et du Conseil de la nation. Selon les députés de l'opposition, le nouveau régime électoral comporte des dispositions contre «l'opposition et son exclusion». Dans la soirée de mardi, alors que les députés examinaient le texte en question au niveau de la commission des affaires juridiques, une guéguerre verbale s'est déclenchée entre les députés de l'opposition et ceux du FLN et du RND. Cela a abouti au retrait des islamistes (députés de l'Alliance verte) en contestation contre l'attachement à des articles qui sont, selon ces députés, une manière de fermer le jeu politique en général et l'opération électorale en particulier. Selon le député Nacer Hamdadouche, le désaccord s'articule autour de 10 articles portant inscription des corps réglementaires dans leur lieu de travail malgré leur droit de voter



avec procuration comme tout autre citoyen (malades, vieux, étudiants et autres), selon l'article 51. Les articles 79 et 94 ont également été dénoncés, où il est exigé un seuil de 4% dans les précédentes élections pour pouvoir participer aux prochaines élections ou bien avoir recours à la collecte des signatures. Il s'agit aussi de dénoncer l'article 22 concernant l'instance électorale en raison du manque de la «transparence», selon eux. Selon ce député, il a été décidé de «boycotter les travaux qui restent de la commission de l'APN pour l'examen des différentes lois, coordination entre les députés de l'opposition et consultations avec les directions politiques et entrer dans une guerre médiatique et politique contre ces textes». Il faut dire que les enjeux

politiques sont importants car il s'agit de l'avenir politique de certains partis et députés qui pensent déjà aux élections législatives de 2017. En effet, l'application des articles 73 et 94 du régime électoral, une fois amendés, mettra en risque leur participation. Ce qui veut dire que les candidatures indépendantes ou les formations politiques qui n'ont pas obtenu 4% lors des précédentes échéances électorales, donc les législatives et les locales de 2012, seront obligées de collecter «50 signatures pour chaque siège dans les Assemblées locales et 250 signatures pour chaque siège à l'Assemblée populaire nationale». Le cas des nouvelles formations politiques, créées après les élections de 2012, est également posé comme problème.

Les députés dénoncent l'absentéisme des ministres

Pour ce qui est du projet de loi organique portant fonctionnement de l'Assemblée nationale populaire et du Conseil de la nation, plusieurs députés sont revenus sur l'absentéisme des ministres qui ne viennent pas au Parlement pour répondre aux questions orales, dont certaines dépassent une année depuis leur dépôt. D'autres ont dénoncé aussi la non présentation de la déclaration de politique générale. Il est vrai que le projet de loi organique portant fonctionnement de l'Assemblée nationale populaire et du Conseil de la nation oblige le Premier ministre à présenter cette déclaration et donne un

délaï d'un mois pour les ministres afin de répondre aux questions orales des députés. Selon ces derniers, le problème est qu'il n'y a pas de mesures ou dispositions à entreprendre en cas où le Premier ministre et les membres du gouvernement ne s'exécutent pas. Dans ce contexte, le président de l'Assemblée populaire nationale, Laarbi Ould Khelifa, est intervenu pour affirmer qu'il a soulevé le problème des questions orales au Premier ministre, Abdelmalek Sellal, qui aurait, selon lui, adressé un courrier aux ministres afin de répondre à cette obligation de répondre aux députés. Cette question a été soulevée par les députés de l'opposition mais aussi par ceux du Front de libération nationale, dont certains ont dénoncé l'exercice de «discrimination» entre les députés. N. C.

Pétrole

Le Brent toujours en hausse à 51,20 dollars

Les cours du pétrole ont augmenté, hier à Londres, sur fond d'espoirs de voir les stocks américains de brut à nouveau décliner et après l'échec des négociations avec les rebelles au Nigeria, ce qui laissait présager de nouvelles perturbations de la production. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 51,20 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 58 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, gagnait 63 cents à 50,48 dollars.

«Le pétrole est de retour au-dessus des 50 dollars le baril», se rapprochant des sommets atteints début juin, «sur fond d'espoirs qu'une nouvelle baisse des stocks américains sera évidente dans les données de l'Energy Information Administration (EIA), une antenne du département américain de l'Energie» ce mercredi, faisant écho à celles de l'American Petroleum Institute (API) publiées après la clôture des échanges mardi», observait Michael van Dulken et Augustin Eden, analystes chez Accendo Markets. Selon les estimations de la fédération professionnelle API, les réserves américaines de brut ont décliné de 5,2 millions de barils la semaine dernière, ce qui

constituerait, si ces données sont confirmées par les chiffres du département américain de l'Energie (DoE) attendus cet après-midi, la plus importante baisse hebdomadaire enregistrée jusqu'à présent cette année, relevait Stephen Brennock, analyste chez PVM. «Les stocks au terminal pétrolier de Cushing (Oklahoma, centre-sud, stocks qui servent de référence au pétrole échangé à New York, NDLR) et ceux de produits distillés ont également diminué», soulignaient les analystes de Commerzbank, précisant toutefois que les chiffres de l'API ne s'étaient pas illustrés par leur grande fiabilité ces dernières semaines, étant régulièrement contredits par les données offi-

cielles du DoE. De leur côté, les analystes interrogés par l'agence Bloomberg anticipaient, selon une prévision médiane, une baisse des réserves de brut de 1,5 million de barils, ainsi qu'un déclin des stocks d'essence d'un million de barils et une progression d'un million de barils également des réserves de produits distillés (dont le gazole, le fioul de chauffage et le kérosène). Par ailleurs, les cours du brut ont également bénéficié des derniers développements en provenance du Nigeria, le premier exportateur africain de pétrole, où les rebelles qui multiplient depuis plusieurs semaines les attaques contre des installations pétrolières ont démenti le fait qu'ils étaient parvenus à un accord de

cessez-le-feu d'un mois avec le gouvernement, comme annoncé auparavant par un responsable pétrolier nigérian, notait M. Brennock. «Cela signifie qu'il y a toujours un risque d'interruptions prolongées de production dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. La production pétrolière nigériane a déjà plongé à son plus bas niveau en plus de vingt ans en raison de ces attaques des rebelles», commentaient les experts de Commerzbank. Depuis le début de l'année, le Nigeria est frappé par une accélération de sabotages par des groupes rebelles, notamment les Vengeurs du Delta du Niger (NDA), ce qui a largement contribué à soutenir les cours lors des dernières semaines. Younès F.

Une nouvelle loi d'orientation présentée lors du prochain Conseil des ministres

La création de PME et de start-up sur la rampe de lancement

■ Ce nouveau texte prévoit, entre autres, la création «d'un fonds d'amorçage destiné à accompagner financièrement les jeunes entreprises dans leurs premiers pas».

Par Fouzi T.

Le projet de la nouvelle loi d'orientation sur le développement des PME sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres, a annoncé le directeur des PME au ministère de l'Industrie et des Mines, Abdelghani Mebarek. Ce nouveau texte «s'inscrit dans le cadre de la révision du dispositif de soutien aux entreprises et prévoit de nouveaux avantages liés à la création et au développement des PME et de start-up», a affirmé M. Mebarek lors d'une rencontre tenue, mardi soir, sur la participation algérienne à l'évènement mondial dédié à l'innovation et la technologie (Vivatech Paris), prévu du 30 juin au 2 juillet en France. Il prévoit, entre autres, la création «d'un fonds d'amorçage destiné à accompagner financièrement les jeunes entreprises dans leurs premiers pas», a indiqué ce responsable à des journalistes, en marge de la réunion. Ce fonds devrait notam-

ment permettre de financer «les frais préalables à la commercialisation du premier produit, service ou solution de l'entreprise comme la prise en charge des salaires, des frais de recherche et développement, des conseils juridiques ou des business plans», a-t-il expliqué. Outre la loi d'orientation pour le développement des PME, ce dispositif de soutien aux entreprises sera également renforcé par d'autres textes de lois comme ceux de la normalisation et de la métrologie qui devraient être adoptés avant fin 2016, a indiqué M. Mebarek. «Il s'agit d'un arsenal juridique destiné à assurer l'accompagnement des entreprises», a-t-il souligné. «La situation économique difficile que connaît aujourd'hui l'Algérie nous pousse à réfléchir davantage pour soutenir l'émergence, le développement et la pérennisation des start-up algériennes», a ajouté ce responsable. M. Mebarek a aussi fait valoir que la mise en place d'un département ministériel dédié à l'économie numérique «s'inscrit dans le cadre de cette démarche». Evoquant, d'autre part, la participation algérienne à l'évènement Vivatech Paris (Vivatech), le représentant du ministère de l'Industrie a mis l'accent sur la nécessité «d'institutionnaliser» cette participation pour les prochaines éditions de Vivatech qui constitue un carrefour mondial de l'innovation, de la technologie et de l'économie basée sur le savoir. A noter que dix start-up algériennes ont été sélectionnées pour prendre part à cette



rencontre internationale annuelle qui verra la participation de plus de 5 000 start-up venues des cinq continents en plus de 400 intervenants de renommée mondiale et dont la plupart sont des patrons des grandes firmes internationales. Les jeunes promoteurs algériens présenteront, à cette occasion, leurs services et solutions en matière de télégestion des services publics, les paiements électroniques par le

biais d'objets connectés (smart phones, TV...), systèmes de protection anti-vol de véhicules, les plates-formes de statistiques économiques. L'objectif de cette participation porte, en premier lieu, sur la mise en réseau des start-up algériennes avec leurs pairs des autres pays, mais aussi essayer de trouver des investisseurs et des clients potentiels parmi les patrons des firmes présentes, ont expliqué ces jeunes

porteurs de projets. Pour rappel, ces dix entreprises ont été sélectionnées par un comité de parrainage composé de représentants du ministère de l'Industrie et des Mines, du cluster numérique (ADC), du cabinet de consulting EY (ex-Ernst and Young), et de chefs d'entreprise sur le critère de leur potentiel en industrie numérique, a-t-on expliqué lors de la rencontre.

F. T./APS

Convention entre Air Algérie et CPA

Bientôt le paiement des billets par carte bancaire

La compagnie Air Algérie et le Crédit populaire d'Algérie (CPA) ont signé, hier à Alger, une convention pour doter les points de vente de cette compagnie aérienne en terminaux de paiement électronique (TPE). Le document a été paraphé par les P-dg, respectivement, d'Air Algérie, Mohamed Abdou Boudieb, et du CPA, Omar Boudieb, au siège de la compagnie aérienne. A travers ce dispositif, il s'agira de permettre aux

voyageurs détenant une carte CIB d'un compte en dinars de payer leur billet d'avion avec cette carte dans les agences de cette compagnie aérienne. Ce dispositif est valable pour toutes les cartes CIB relevant même des banques autres que le CPA, c'est-à-dire les banques publiques et privées exerçant en Algérie, explique-t-on. Dans une première phase, cette opération sera lancée dans les agences d'Alger avant de se généraliser

progressivement dans les autres wilayas. A l'issue de la cérémonie de signature, M. Boudieb a souligné que ce partenariat s'inscrivait dans le cadre de la modernisation d'Air Algérie et confortait sa stratégie de développement basée sur l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la qualité de ses services. Il a expliqué que ce dispositif constituait la première phase de cette stratégie de modernisation et que la compagnie vise également le

paiement en ligne. «Nous attendons juste que la Banque d'Algérie donne son accord aux banques pour passer au paiement par internet», a-t-il avancé, ajoutant que cette modernisation allait permettre à la compagnie de réduire le nombre de ses agences à travers le territoire national. «Nous allons fermer toutes les agences qui ne sont pas rentables. Nous laisserons une à deux agences dans une wilaya. Cela va nous permettre de redéployer nos ressources humaines pour plus d'efficacité», a-t-il fait savoir mais tout en écartant le licenciement du personnel des agences qui seront fermées. A son tour, M. Boudieb a indiqué que ce partenariat allait permettre de booster ce mode de paiement et de dématérialiser la monnaie. Il a soutenu que sa banque était prête à lancer le paiement en ligne et qu'elle attendait l'aval de la Banque centrale qui devrait, selon lui, l'accorder d'ici le mois de juillet.

Yanis T.

Télécommunication

Mohamed Ahmed Nacer, nouveau président du Conseil de l'Arpt

La ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Houdalmane Feraoun, a procédé, mardi à Alger, à l'installation de Mohamed Ahmed Nacer en qualité de président du Conseil de l'Autorité de régulation de la

poste et des télécommunications (Arpt) en remplacement de Mohamed Toufik Bessai, indique un communiqué du ministère. Professeur des universités, M. Nacer est membre du Conseil de l'Arpt depuis le 15 avril 2012. M. Bessai, le président partant,

«avait exprimé le souhait de rejoindre à nouveau le monde universitaire afin de se consacrer à l'enseignement du droit de régulation après la longue expérience acquise sur le terrain», ajoute la même source.

May H.

«M'aaha Tekder», Djezzy annonce sa nouvelle signature

Après «Marhaban Bil Ghed» qui a marqué le redéploiement du leader de la téléphonie mobile au lendemain des accords avec le FNI, Djezzy profite de l'occasion du mois sacré du ramadhan pour annoncer sa nouvelle signature : «Djezzy, M'aaha tekder», deux mots qui intègrent les notions de proximité, d'engagement et d'ouverture sur toutes les opportunités d'aujourd'hui et les perspectives digitales de demain à travers la 3G et la 4G.

Le film qui révèle cette nouvelle empreinte de Djezzy reprend également des codes culturels, bien de chez nous, très émotionnels et qui véhiculent des valeurs très fortes à l'exemple du partage, de la famille, de l'amour et de la solidarité.

A travers cette nouvelle signature, Djezzy réaffirme sa détermination à œuvrer en permanence pour répondre aux attentes de ses clients qu'il met au centre de sa stratégie, et les invite à profiter pleinement des multiples offres promotionnelles lancées durant ce mois sacré.

Engagé dans un processus de transformation, Djezzy entend également devenir l'opérateur numérique de référence en Algérie et travaille d'ores et déjà à donner au consommateur algérien accès à de nouvelles opportunités pour naviguer dans le monde numérique. **Communiqué**

Thon rouge/Cicta

Réunion déterminante pour rétablir le quota de thon de l'Algérie

■ La prochaine réunion de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Cicta) sera «déterminante» pour l'Algérie dans le processus de restitution total de son quota de thon rouge, a indiqué un responsable au ministère de l'Agriculture.

Par Samy O.

La réunion annuelle de la Cicta, prévue en novembre prochain au Portugal, «sera très importante et déterminante pour l'accélération du processus de règlement du préjudice causé à l'Algérie en 2010 lorsqu'elle s'est vue amputée de 80% de son quota historique de thon rouge qui était de 680 tonnes», explique Kamel Neghli, chef de cabinet et chargé de la pêche au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. Lors de sa dernière session tenue à Malte, cette organisation avait reconnu, selon lui, la nécessité de régler le plus rapidement possible cette situation et a donc mis en place un programme de travail ad hoc. Ce qui prédit que la réunion prochaine sera «une étape importante» dans le processus de rétablissement total de la quote-part algérienne, avance-t-il. Cette évolution positive, poursuit-il, fait suite à la position de la délégation algérienne qui s'était montrée ferme lors de la dernière réunion de la Cicta en 2015 : «Le moment est venu pour l'Algérie d'agir non en prenant ce qui ne lui appartient pas, mais en reprenant son dû de facto et de jure», avait noté la délégation. C'est



dans ce sillage que la Cicta a provoqué la tenue de deux inter-sessions, à Madrid et au Japon, pour étudier spécialement le cas de l'Algérie.

Pour rappel, en profitant de l'absence de la délégation algérienne à la 17^e réunion annuelle

de la Cicta en 2010, cette organisation avait réduit le quota de l'Algérie pour le porter à 1% du total admissible des captures (TAC) contre 5% auparavant. Les 418 tonnes retirées avaient été partagées entre quatre pays : Libye, Turquie, Egypte et Syrie.

Lors de sa réunion d'Agadir en 2012, cette organisation inter-gouvernementale avait reconnu le tort causé à l'Algérie. Depuis, les délégués algériens n'ont cessé de réclamer une augmentation du quota par rapport au TAC, lequel est dicté par les

scientifiques en se basant sur l'état du stock mondial du thon rouge qui était une espèce victime de surpêche. En 2013, le comité scientifique de la Cicta a annoncé une reconstitution rapide du stock du thon rouge, un poisson évoluant entre la Méditerranée et l'Atlantique Est, l'estimant à 585 000 tonnes contre 150 000 t en 2008. En se basant sur ces données, l'organisation a décidé en 2014 d'augmenter le TAC de 13 500 t à 23 155 t sur quatre ans, soit jusqu'en 2017. L'Algérie a bénéficié alors d'une augmentation graduelle de son quota qui est passé de 243 t en 2014 à 370 t en 2015 et à 460 t en 2016, avant d'arriver au quota de 543 t en 2017 qui représente 2% du TAC. Hormis le principe acquis en 2012 auprès de cette organisation pour la restitution de son quota historique ainsi que les augmentations partielles et graduelles opérées depuis, l'Algérie demande à «avoir une visibilité totale» sur le processus, explique-t-on. L'Algérie, qui a relevé des insuffisances enregistrées récemment dans le fonctionnement de la Cicta, veut voir lors des prochaines réunions, dont celle de novembre prochain, le dénouement définitif du processus de restitution de son dû. S.O./APS

Développement

Laghouat s'oriente vers l'exploitation de sa vocation énergétique

La wilaya de Laghouat nourrit, grâce aux projets réalisés ou envisagés dans le domaine de l'énergie, de larges ambitions de développement et de valorisation de sa vocation énergétique et le maintien de sa position de leader dans le domaine.

Cette région, qui s'est vue renforcée d'une série d'ouvrages et installations énergétiques à même de satisfaire les besoins nationaux en la matière, tend à maintenir cette place de choix en se fixant de nouvelles perspectives au diapason des mutations que connaît le secteur énergétique.

Soucieuse de mettre en œuvre cette orientation, la wilaya de Laghouat s'est employée à finaliser les programmes de développement locaux, avant le lancement d'autres avec le concours d'organismes et d'institutions scientifiques, dont l'université Amar-Thelidji.

L'ouverture sur l'université, un modèle de complémentarité

Le secteur de l'énergie dans cette wilaya s'oriente de plus en plus vers l'impulsion de la coordination avec les institutions scientifiques, à travers la signature de conventions avec l'Université Amar-Thelidji portant échange de connaissances scientifiques pour le développement de l'énergie solaire, a indiqué le directeur du secteur. La projection, dans le court terme, d'une unité de fabrication

de panneaux photovoltaïques est la preuve de l'encouragement et de l'intensification de la coopération universitaire et l'exploitation des recherches scientifiques faites par cette institution qui a élargi sa nomenclature de filières aux énergies renouvelables.

Les étudiants pourront, en vertu de cet accord, bénéficier de stages, de recyclages et de mises à niveau dans des entreprises versées dans le domaine énergétique, a précisé le directeur du secteur de l'Energie, Ali Zaidi.

La wilaya a, dans ce cadre, bénéficié d'un projet de réalisation, dans la zone de Bellil, près de Hassi-Rmel, d'un institut national des énergies renouvelables, dont le terrain d'assiette à dorés et déjà été choisi.

Les centrales de production, consécration de la vocation énergétique

Laghouat table sur la diversification de ses ressources énergétiques par la réalisation de projets-pilotes, à l'instar de la nouvelle centrale solaire implantée dans la commune d'El-Kheneg et réalisée par trois entreprises chinoises.

D'une capacité de production électrique de 20 mégawatts, cette centrale sera renforcée par la réalisation, pour un investissement de 7,8 milliards DA, d'une centrale similaire d'une capacité de 60 mégawatts. Ces installations, qui seront

confortées par la réalisation en cours, dans la zone de Tilghemt, d'une centrale relevant du groupe Sonelgaz, d'un coût de 2,6 milliards DA, et offrant une capacité de production de 590 mégawatts, devront contribuer à la création de nombreux emplois, à la satisfaction des jeunes de la région. La wilaya de Laghouat a déjà bénéficié d'un mégaprojet énergétique consistant en la réalisation, pour un investissement de 350 millions d'US Dollars, de la première centrale électrique hybride algérienne. Opérationnelle depuis 2011, cette centrale, fruit de la coopération algéro-espagnole, offre une capacité de production électrique de 150 mégawatts (MW), 120 mégawatts produits à partir du gaz et 30 mégawatts de l'énergie solaire, sur une superficie globale de 64 hectares.

La wilaya de Laghouat devra accueillir de nombreux investisseurs privés spécialisés dans le domaine de la production électrique à partir de l'énergie solaire, au regard des importantes potentialités existantes dans sa partie sud.

Selon le directeur du secteur, plusieurs demandes d'investissement ont été déposées au niveau de la direction de l'Energie et font l'objet d'études et d'examen par le comité ad hoc qui a, pour ce faire, procédé à l'identification des zones offrant les conditions de production électrique par les énergies solaire et éolienne.

Des terres non rentables en termes de production agricole ont été retenues comme terrains pouvant servir d'assiettes

aux futurs projets énergétiques, publics et privés.

Distribution de gaz en zones rurales, démarche à consolider

La wilaya de Laghouat, et après avoir atteint un taux dépassant les 90% de raccordement des centres urbains au réseau de gaz naturel, s'est orientée vers le raccordement des zones rurales, pour conforter les acquis réalisés en la matière et satisfaire la demande de la population sur cette énergie. Ces efforts devront être poursuivis pour le raccordement prochain des agglomérations de Fesfassa (Sidi-Makhlouf) et El-Megtaâ Lahmar (El-Ghicha), soit plus de 160 foyers, selon les services de la Société de distribution de l'électricité et du gaz-Centre (SD-Centre).

Le raccordement au réseau de distribution de gaz naturel englobera également les localités de Ras-El-Aïn (commune de Hadj Mechri) et Gabeg (commune de Ksar El-Hirane), et s'ajoutera à celui de Bouzbaier (commune de Hassi-Rmel) en cours de réalisation, sachant que le réseau actuel de distribution du gaz naturel dans la wilaya de Laghouat atteint les 1 544 km. Les nombreux projets dont a bénéficié ces dernières années le secteur de l'Energie ont impacté positivement les actions de développement à travers les communes de la wilaya de Laghouat.

Hani Ch.

Guelma / Formation professionnelle

Plus de 5 600 nouvelles places pédagogiques proposées à la prochaine rentrée

■ Pas moins de 5 626 nouvelles places pédagogiques seront proposées dans la wilaya de Guelma à la prochaine rentrée de formation professionnelle prévue en septembre, a-t-on appris du directeur de ce secteur.

Par Ilham N.

S'exprimant en marge d'une réunion consacrée aux préparatifs de la prochaine rentrée du secteur de la formation et enseignement professionnels, tenue au siège de la wilaya, en présence de représentants d'organismes publics et de partenaires économiques, Abdelkrim Driss a précisé que ces nouvelles places pédagogiques seront réparties sur 109 spécialités. Il a, dans ce sens, ajouté que son secteur envisage de donner la priorité à la formation par apprentissage, avec une offre de plus de 50% de l'ensemble des places pédagogiques proposées, soulignant que ce type de formation à donner de «bons résultats». L'offre de formation professionnelle sera, a-t-il souligné, focalisée durant la session septembre 2016, sur cinq branches et spécialités, sollicitées dans le marché de l'emploi au niveau local et même dans certaines wilayas limitrophes. Il s'agit des branches liées aux formations dans le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture, le tourisme



PH. > D. R.

et l'artisanat, ainsi que l'hydraulique et l'environnement, a-t-il détaillé. Selon Abdelkrim Driss, la session de septembre 2016 sera marquée par l'ouverture de plusieurs nouvelles spécialités destinées aux différents niveaux de formation et à travers toutes les structures de formation professionnelles dans la wilaya. Il a, dans ce contexte, cité les formations liées à la gestion des chan-

tiers, au suivi de travaux, à l'installation de divers réseaux de la réalisation à la pose des voiries et réseaux divers (VRD), à la maintenance industrielle, aux ateliers d'entretien électrique et industriel, ainsi qu'à la maintenance des engins notamment. S'agissant de l'infrastructure, un centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) dans la commune de Oued

Cheham (300 places et 60 lits) viendra renforcer les acquis du secteur dès la prochaine rentrée de septembre 2016, a-t-on noté. Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels compte 14 établissements répartis à travers les localités de la wilaya, dont l'Institut national spécialisé (Insfp) Kadour Djebabla, au chef-lieu de la wilaya. I. N./APS

Tissemsilt

Raccordement de 1 375 foyers au réseau de gaz naturel avant fin 2016

Pas moins de 1 375 foyers seront raccordés au réseau de gaz naturel dans la wilaya de Tissemsilt avant la fin de l'année en cours, a annoncé le directeur de l'énergie par intérim. Cette opération, inscrite dans le cadre du quinquennat précédent, ciblera 566 foyers dans la commune de Sidi Slimane, 248 à Sidi Boutouchent, 144 à Sidi Abed, 185 à Larbaa, 196 à Béni Lahcen et 180 à Béni Chaib, a souligné Ahmed Benazzedine dans un rapport présentant le dossier de l'énergie lors des travaux de la deuxième session de l'APW. Il a ajouté que le rythme des travaux de réalisation des réseaux de transport et de distribution d'une longueur de 130 km varie actuellement entre 25 et 88%. Par ailleurs, il

est prévu le lancement des travaux de réalisation du réseau de transport de gaz naturel à travers les communes de Sidi Lantri, Maacem et des villages de Sidi Mesbah, Ghezli dans la commune de Bordj Emir Abdelkader, Sab Essemem (Maacem), Tamzait (Lazharia), Ras El Mou (Sidi Abed) et Ounk (Theniet El Had), a précisé le même responsable, indiquant que ces projets sont en phase d'octroi temporaire du marché. S'agissant du projet de raccordement de la commune de Youssoufia qui accuse un retard, Benazzedine a souligné que l'étude a été achevée pour le raccordement de cette région de la commune de Bordj Emir Khaled (Ain Defla) au gaz de ville sur une distance

de 26 km, sachant que ce marché est actuellement au niveau de la centrale de l'Entreprise de distribution de l'électricité et du gaz. La commission du développement local, emploi, investissement et énergie de l'APW a appelé à la coordination entre différents services dans les actions de réalisation de projets du gaz et d'électricité et à réfléchir sur l'exploitation de l'énergie solaire surtout dans les zones désertifiées aux reliefs accidentés. Elle a recommandé la fourniture par citernes du gaz propane pour les établissements scolaires qui ne sont pas touchés par les opérations de raccordement au gaz naturel.

Ali O./Agences

Oum El Bouaghi

Réception en avril 2017 du périmètre d'irrigation d'Ouled Hamla

La surface agricole irriguée dans la wilaya d'Oum El Bouaghi augmentera d'ici à avril 2017 de 2 274 hectares constituant la superficie du périmètre d'irrigation en cours d'aménagement dans la commune d'Ouled Hamla, a indiqué le directeur du projet. Au terme des travaux d'aménagement de canalisations et de pistes agricoles engagés, ce périmètre sera exploité notamment pour la céréaliculture, la

culture des légumes secs et les cultures maraîchères notamment la pomme de terre, la tomate, l'oignon et l'ail, est-il indiqué. Ce périmètre qui sera arrosé par le barrage de Béni Haroun (Mila) s'ajoutera au périmètre de Ksar S'bihi qui occupe 2 242 hectares de terres agricoles. Sa surface initiale sera, à l'avenir, augmentée de 500 hectares grâce à une proposition du wali qui a reçu l'accord du ministre des

Ressources en eau lors de sa récente visite à la wilaya. Ainsi, la superficie du périmètre sera portée à 2 774 hectares, de sorte à intégrer d'autres agriculteurs. Avec un taux d'avancement des travaux de 22%, ce périmètre permettra, à terme, de renforcer la production agricole de la wilaya et de générer de nombreux emplois permanents. Parallèlement, une étude est en cours pour aménager un troisiè-

me périmètre d'irrigation de 2 000 hectares à Ain Kercha et El Harmelia. L'étude d'un autre périmètre de 82 hectares à Boughrara Saoudi a été terminée, outre la proposition d'un autre périmètre de 2 000 hectares à Meskiana. L'ensemble de ces projets en cours et projetés permettront de faire progresser la surface irriguée de la wilaya à 11 636 hectares, a-t-on indiqué.

R.R.

Ouargla

77 micro-entreprises de jeunes entrées en activité depuis janvier

AU MOINS 77 micro-entreprises, montées par le biais du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), sont entrées en activité depuis le début de l'année à Ouargla, a-t-on appris auprès de cet organisme d'aide à l'emploi. Ces entités économiques, implantées dans différentes régions de la wilaya, activent dans des secteurs divers, dont l'agriculture, l'industrie et les services, en plus d'activités artisanales telles que la plomberie sanitaire, l'électricité et la peinture bâtiment, ainsi que l'électricité et la mécanique-auto, selon les besoins du marché local, a-t-on précisé. Ces micro-entreprises, qui ont permis de générer 188 emplois permanents, sont appelées à donner une impulsion à l'action de développement local, a-t-on souligné à l'antenne locale de l'Ansej. L'Ansej de Ouargla a validé 31 dossiers de promoteurs ayant rempli les conditions requises et enregistré le dépôt de 31 dossiers de montage de microprojets dans des segments d'activités divers et ce, depuis le début de l'année en cours à la date du 20 juin courant, selon la même source. Pour leur part, les institutions bancaires ont, sur la même période, financé 29 microprojets dans la wilaya de Ouargla pour leur permettre d'entamer leur activités, et ont approuvé 44 dossiers de jeunes promoteurs éligibles au financement, a-t-on fait savoir également à l'antenne locale de l'Ansej.

L. O./APS

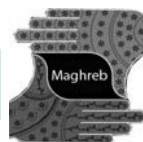
Aïn Témouchent

Remise des clefs de 171 logements à El Mellah

UNE CÉRÉMONIE de remise des clefs de 171 logements de type LPP s'est déroulée dans la commune d'El Mellah, en présence du wali d'Aïn Témouchent, Hamou Touhami. Ces logements (150 + 21) sont implantés dans deux nouvelles cités d'habitation qui disposent de toutes les commodités et infrastructures nécessaires à la vie quotidienne de la population, a-t-on appris auprès de la wilaya.

L'opération d'attribution de logements LPP se poursuivra jusqu'à la fin de l'année en cours puisqu'il est prévu la remise des clefs de 642 logements, respectivement dans les communes d'Aïn Témouchent, Chaabat El Ham, Tamezoura, Ouabelil et Aïn Tolba. En 2017, il est prévu l'attribution de 2 167 logements LPP à travers le territoire de la wilaya, a-t-on ajouté de même source.

R.R.



Libye

Une soixantaine de morts dans deux attaques distinctes

■ L'explosion d'un dépôt d'armes a fait 29 morts à l'est de Tripoli. 34 membres des forces progouvernementales ont aussi été tués dans des combats avec Daech.

Par Kamel L.

L'explosion d'un dépôt d'armes a fait au moins 29 morts et des dizaines de blessés, mardi, dans une ville à l'est de la capitale libyenne Tripoli, à la suite d'affrontements entre habitants armés et militaires, ont indiqué des responsables. Par ailleurs, 34 membres des forces progouvernementales ont été tués dans des combats avec les djihadistes de l'État islamique assiégés depuis une dizaine de jours dans le centre de leur fief de Syrte, selon le commandement militaire. Dans la ville de Garaboulli, à 70 km à l'est de Tripoli, «des hommes armés parmi les habitants de la ville ont pris d'assaut un dépôt d'armes qui appartient à une milice de Misrata (à 200 km à l'est de Tripoli) mais qui est active dans la région», a indiqué un responsable de la sécurité. «Une grande explosion s'est ensuite produite. Les causes exactes ne sont pas connues, mais il est probable que la milice à laquelle appartient le dépôt l'a piégé avant de partir», a-t-il ajouté sous le couvert de l'anonymat. «Au moins 29 personnes ont été tuées et des dizaines blessées dans l'explosion», a de son côté indiqué une source médicale, soulignant que le bilan risquait de s'alourdir en raison de plusieurs corps dénichés sur les lieux du drame. Avant cette explosion, les habitants armés avaient attaqué des barrages de contrôle tenus par les miliciens de Misrata pour les chasser de Garaboulli après que ceux-ci ont pillé un magasin de produits alimentaires. Des affrontements ont

alors éclaté entre les deux camps et ont duré toute la journée, selon le responsable de la sécurité.

La Libye en proie au chaos

Les milices qui font la loi en Libye sont en grande majorité formées d'anciens rebelles ayant fait tomber en 2011 le régime du dictateur Mouammar Kadhafi et ayant refusé ensuite de renoncer à leurs armes. Le pays, où l'accès aux armes est facile, est plongé dans le chaos et miné par les luttes de pouvoir, malgré l'installation depuis fin mars à Tripoli d'un Gouvernement d'union nationale (GNA), reconnu par la communauté internationale, qui ne parvient néanmoins pas à étendre son autorité à l'ensemble du territoire. Ce chaos a permis à l'État islamique de s'implanter dans le pays, où les forces du GNA tentent de le dé-



AFP/DR

ger de son bastion de Syrte, à 450 km à l'est de Tripoli. Ce sont les puissantes milices de Misrata, noyau des forces alliées au GNA, qui ont lancé le 12 mai l'offensive pour reprendre Syrte. Cette offensive leur a permis de reprendre plusieurs localités et positions occupées par l'EI sur leur chemin depuis Misrata, siège du commandement de l'opération militaire, jusqu'à Syrte où elles ont pu entrer le 9 juin avant d'y encercler les djihadistes dans une zone de cinq kilomètres carrés.

«Combats féroces» contre l'État islamique à Syrte

Les forces pro-GNA ont fait état de «combats féroces» mardi contre les djihadistes à Syrte, et déploré la mort de 34 combattants. Un précédent bilan du commandement militaire avait fait état de 18 morts. 70 autres ont été blessés.

Les loyalistes ont fait état de «dizaines de morts parmi les djihadistes qui sont assiégés dans un secteur restreint de Syrte». Le

commandement militaire de l'offensive a dit préparer une «bataille décisive» pour en finir avec l'EI à Syrte, mais sans fournir de détails.

Depuis le début de l'offensive, au moins 170 membres des forces du GNA ont été tués et des centaines blessés, selon des sources médicales. Outre les milices de Misrata, les mieux armées du pays avec des avions MiG et des hélicoptères d'attaque, plusieurs autres milices implantées dans l'ouest participent à l'offensive, de même que des unités de l'armée et des gardes des installations pétrolières.

Kamel L./Agences

Le futur chef d'Africom juge «très complexe» la situation

LE FUTUR chef du commandement militaire américain pour l'Afrique (Africom), le général Thomas D. Waldhauser, a jugé «très complexe» la situation en Libye. «La situation en Libye est aujourd'hui très complexe», a déclaré Waldhauser au cours de son audition, mardi, par la commission des forces armées du Sénat américain. Thomas Waldhauser a été nommé par le président Barack Obama pour succéder au général David Rodriguez au poste de chef d'Africom. Sa nomination doit être confirmée par le Sénat. Il a indiqué que les Etats-Unis avaient deux objectifs importants en Libye : «Parvenir à rendre le Gouvernement d'union nationale (GNA) opérationnel et neutraliser le groupe terroriste autoproclamé "Etat Islamique" (EI/Daech)». Il a ajouté que des consultants américains assistaient le gouvernement libyen depuis mars dernier dans sa lutte contre le terrorisme, en indiquant que les «responsables américains suivaient de très près la situation à Syrte». Thomas Waldhauser a précisé, au cours de cette audition centrée sur la situation en Libye, qu'en dépit des progrès réalisés par les forces du GNA à Syrte, ces dernières «peinent encore à avancer dans le centre de la ville». Par ailleurs, Waldhauser qui dirige actuellement la force de développement conjointe relevant des services de l'état-major américain a relevé qu'Africom allait continuer à défendre les intérêts américains dans le continent tout en renforçant la lutte contre «l'extrémisme violent qui a pris racine dans certaines régions d'Afrique». «Aujourd'hui, il y a de nombreux défis complexes dans la région (à) les organisations terroristes telles que Daech en Libye ou al-Shabab en Somalie sont présentes et actives à travers le continent», a indiqué Waldhauser qui cite également Boko Haram au Nigeria et l'Armée de résistance du Seigneur en Ouganda. «Africom va continuer à travailler avec ses partenaires africains pour contrer ces menaces transnationales et empêcher l'exportation de la terreur vers d'autres régions du continent», a-t-il ajouté. K.L.

Tunisie

Des députés de l'opposition déposent un recours contre la loi sur les banques

Un nombre de députés de l'opposition ont déposé, auprès de l'instance provisoire chargée du contrôle de la constitutionnalité des lois, un recours contre la loi sur les banques et les établissements financiers, adoptée le 9 juin 2016, par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), a déclaré à TAP le député Fathi Chamkhi (Front populaire). Ce recours, précise encore le député, concerne l'inconstitutionnalité des dispositions d'adoption de ladite loi et la transgression des dispositions des articles 62 et 54, ainsi que de l'article 64 de la Constitution et du règlement intérieur de l'ARP. Les députés se sont en outre basés sur la non conformité avec les articles 22 (2^e paragraphe), 11 (dernier paragraphe), 54, 80, 82, 83, 84, 117, 118, 147, 152, du même projet de loi. Chamkhi a par ailleurs expliqué que 34 députés ont signé la pétition de recours déposée, le 17 juin 2016, auprès de l'Instance et désigné le député Aymen Aloui en tant que leur représentant.

Certains députés de l'opposition ont déposé auparavant un recours contre le même projet de loi après son adoption. L'instance provisoire chargée du contrôle de la constitutionnalité des lois avait statué sur le pourvoi formé contre la constitutionnalité du projet en question. Elle avait décidé d'accepter le recours déposé par les députés de l'opposition le 18 mai 2016, après son adoption.

Le gouvernement et les partis de coalition considèrent l'adoption de la loi sur les banques et les établissements financiers, l'un des fondements essentiels des réformes économiques engagées pour impulser le développement de l'économie nationale.

Ennahdha pour la formation d'un gouvernement d'union nationale

Le mouvement tunisien Ennahdha a réaffirmé mardi son soutien à l'initiative du prési-

dent Beji Caid Essebsi en faveur de la formation d'un gouvernement d'union nationale dans l'ultime objectif d'améliorer la situation générale dans le pays, a rapporté l'agence de presse tunisienne TAP.

«Ennahdha adhère pleinement aux concertations sur l'initiative présidentielle en faveur de la formation d'un gouvernement d'union nationale», a affirmé le président du mouvement Ennahdha, Rached Ghannouchi, à l'issue d'une rencontre avec le président Essebsi, mardi, au palais de Carthage, a précisé l'agence.

Le président tunisien avait proposé la formation d'un gouvernement d'union nationale appuyé par les acteurs socio-politiques et regroupant l'Union générale tunisienne du travail (Ugta), l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica), la coalition au pouvoir et éventuellement des indépendants et des représentants de l'opposition.

Faiza O.

Sahara occidental Le président par intérim condamne l'assassinat d'une députée britannique

LE PRÉSIDENT par intérim du Sahara occidental, Khatri Addouh, a condamné «dans les termes les plus forts» l'assassinat de la députée britannique du parti travailliste, Jo Cox. Dans un message de condoléances, adressé au leader de l'opposition britannique, président du Labour Party, Jeremy Corbyn, M. Khatri a condamné «dans les termes les plus forts l'attaque épouvantable qui a ciblé l'un des législateurs britanniques les plus engagés dans les questions de l'humanité». Jo Cox, engagée dans la campagne pour le maintien du Royaume-Uni dans l'UE, a été tuée jeudi dans sa circonscription de Birstall, dans le nord de l'Angleterre, à coups de couteau et par balle. «Ce fut avec une grande tristesse et consternation que le peuple sahraoui et le Front Polisario ont appris la mort prématurée de Jo Cox MP», a écrit le président sahraoui par intérim qui a présenté ses «plus sincères condoléances, sa profonde sympathie et solidarité» au Labour Party. Connu pour être un ami de la cause sahraouie, M. Corbyn avait présidé le groupe d'amitié avec le Sahara occidental au sein du Parlement britannique jusqu'en mai 2015, lorsqu'il avait été élu à la tête du Parti travailliste en remplacement de Ed Miliband. Il avait adressé un message de condoléances au Front Polisario suite au décès du président sahraoui, Mohamed Abdelaziz, qu'il a considéré comme une «terrible perte pour le peuple sahraoui et pour ceux qui continuent à lutter pour la démocratie et la justice au Sahara occidental». R.M.

Bertrand De Techtermann, DG de Gefco Algérie

«Apporter notre pierre à l'édifice de l'économie algérienne»

Propos recueillis par : Ali Zidane

Leader européen des prestations logistiques disposant de 44 filiales à l'internationale et une présence dans 150 pays, Gefco ambitionne de développer davantage ses activités en Algérie en proposant ses services aux concessionnaires voulant réaliser des usines de montage. Pour plus d'informations à ce propos le DG de Gefco Algérie, Bertrand De Techtermann, a bien voulu répondre à nos questions

Le Jour d'Algérie : Pouvez-vous présenter Gefco à nos lecteurs ?

Bertrand De Techtermann : Gefco est un des principaux leaders de prestations logistiques. Sa mission est de fournir des services logistiques au niveau international pour répondre aux besoins grandissants des industries et de solutionner la problématique quel que soit le secteur d'activité ou du métier. On accompagne les clients dans l'excellence concernant la logistique avec la sécurisation d'un niveau de qualité optimum à moindre coût. C'est un groupe qui est né en 1949 au sein du Groupe Peugeot. Depuis 2012, il y a eu un changement d'actionariat : 25% des actions appartenant à Peugeot et 75% aux chemins de fer russes avec une présence de 44 filiales à l'international dans 150 pays. Actuellement, il est leader européen dans la logistique.

Leader européen de la logistique automobile, pouvez-vous nous dresser un bilan de vos activités depuis votre présence sur le marché algérien ?

C'était une volonté importante de s'établir en Algérie. Lors de l'inauguration de la filiale en 2014, le P-DG de Gefco a insisté dans sa déclaration sur le fait que nous sommes là pour très longtemps. Aujourd'hui, après 2 ans de présence, nous avons enregistré un bilan positif d'abord parce que nous avons réussi à développer des activités et construire une équipe de 50 personnes, nous sommes présents à Alger, à l'est et à l'ouest et à

Boufarik où nous disposons d'une plateforme d'entreposage de 20 000 m² couverts. Bilan positif, parce qu'un recrutement a été fait et nous avons développé le portefeuille des clients dans différents secteurs d'activités, dont l'automobile pour lequel nous apportons des solutions logistiques.

Le secteur automobile est le pilier...

Aujourd'hui les solutions qu'apporte Gefco ne se limitent pas au secteur de l'automobile, elles vont au-delà de ce secteur. On propose des solutions sur le conteneur à l'import et à l'export en s'appuyant sur le réseau international de Gefco. Récemment, on a fait des importations depuis le Cambodge, l'Inde, la Chine et les USA et des exportations vers l'Europe, la Chine et la Russie. Gefco accompagne le client dans la mise en place d'une solution logistique de bout en bout, c'est-à-dire qu'il prend en charge l'ensemble des séquences de la chaîne logistique, c'est l'une de nos activités qui rencontre un grand succès depuis notre démarrage qui s'appelle «over-seas». Un autre secteur en voie de développement est celui de l'entreposage qui est presque rempli.

GEFCO Algérie assure-t-il la gestion des marchandises conteneurisées pour ses clients depuis l'Algérie vers d'autres pays ?

Tout à fait. Il y a moins d'exportations que d'importations, Gefco accompagne les clients dans les deux cas, un peu plus sur l'importation mais aussi sur l'exportation que nous essayons de développer afin d'accompagner les exportateurs. Encore une fois, en nous appuyant sur notre réseau international qui suivra la marchandise du début à la fin à travers la sous-traitance qui permet le suivi de la marchandise.

Pour quelle raison le client algérien pourrait faire appel aux services de votre entreprise au lieu d'aller voir la concurrence ?

Ehhhhh... Gefco se place en intégrateur, il se veut comme un architecte de maison, c'est-à-dire que l'on va construire des rela-



Ph. > D. R.

tions robustes et pérennes avec un certain nombre de partenaires pour permettre de trouver la solution optimum pour notre client final. Gefco s'est appuyé sur notre réseau international et sur des collaborations avec des partenaires en Algérie avec qui nous travaillons. Issus de la formation tels que les prestataires du transport, nous formons les conducteurs chez nous sur les règles de sécurité et de gestion des opérations pour garantir les standards internationaux. On peut dire que la concurrence est là et n'est pas là car on se place en tant qu'intégrateur. Je vous donne un exemple. En Slovaquie, Gefco a pris les opérations de l'usine Peugeot dans ce pays. La collaboration avec le client s'est faite avant que l'usine ne soit terminée. Plus on intègre tôt la logistique dans la planification du projet, plus on est capable d'ajuster au plus près la solution logistique et accompagner le client dans son projet. Il faut savoir que la logistique reste un challenge et chez Gefco on crée de la valeur ajoutée en assurant la résolution de l'équation magique qui veut dire qu'on va vous donner plus de qualité au standard que veut le client.

Quelle est la véritable part de marché de Gefco sur le marché algérien ?

La part de marché de Gefco en Algérie est délicate à situer.

Aujourd'hui, je peux la mentionner par secteur d'activité. Pour le secteur de l'automobile, nous avons transporté près de 55 000 véhicules en 2014 et 2015 et on peut accroître cette part de marché à l'avenir. Pour la partie des conteneurs, la part de Gefco n'est pas significative mais la croissance est visible.

Je crois savoir que le secteur automobile constitue un pilier de votre stratégie de développement en Algérie. Qu'en est-il aujourd'hui, surtout lorsqu'on sait que le secteur est en chute libre ?

Depuis plusieurs mois il y a eu des points d'interrogation. Récemment, on a eu des informations sur la nouvelle dimension des importations de l'automobile dont les quotas ont été réduits. C'est un challenge que Gefco voit comme une opportunité parce qu'il y a des signes positifs derrière, qui sont la volonté de créer de la production locale. Avec cette évolution du marché Gefco voit à court et à moyen terme des opportunités de développer de nouvelles activités que nous n'avons pas encore développées jusqu'à aujourd'hui dans le secteur automobile. Gefco dans sa stratégie développera également d'autres activités pour répondre aux attentes de ses clients. Un troisième volet que Gefco n'a pas encore touché

sur la partie automobile, il y a des prestations à valeur ajoutée sur les véhicules, nous avons démarré la préparation des véhicules neufs aux normes du constructeur comme les véhicules utilitaires.

La nouvelle politique de l'Algérie est d'aller vers l'industrialisation de plusieurs secteurs dont l'automobile. Allez-vous accompagner les entreprises algériennes dans la processus de réalisation des usines de montage d'automobiles ?

L'objectif de Gefco est d'accompagner les entreprises dans le développement de leurs activités. Aujourd'hui, comme nous avons fait avec l'usine Peugeot en Slovaquie, nous sommes en discussions avancées avec un plusieurs d'industriels qui ambitionnent de réaliser des usines de montage pour les accompagner dans l'approvisionnement de l'usine et après la production du véhicule.

Comment une entreprise de votre expérience pourrait accompagner l'Algérie dans son projet d'industrialisation ?

Dans l'industrialisation, la logistique joue un grand rôle et l'Algérie est le premier pays d'Afrique en superficie. C'est une opportunité de créer une logistique qui répond à l'industrialisation d'un grand pays et le volume de nombreuses usines qui arrivent. La question logistique ne peut se poser une fois que l'usine est installée et tout fonctionne. Le challenge de Gefco est non seulement d'accompagner ces entreprises mais aussi essayer de leur réduire les coûts.

Des projets en Algérie pour le futur...

On est en Algérie pour longtemps, on se projette au-delà de ce que nous vivons aujourd'hui avec des opportunités de création de réseaux. Nous avons également des activités en préparation, notamment le transport de marchandises et la mise en place d'autres plateformes, diversifier nos activités et offrir des prestations qui permettent vraiment la réactivité par rapport à la problématique logistique de l'Algérie de demain.

Je vous laisse le soin de conclure...

Le petit mot de la fin va d'abord à nos clients. Ils nous ont fait confiance depuis notre arrivée en Algérie. Gefco les remercie pour leur confiance et on va continuer dans cet effort d'excellence par rapport à l'optimisation de la création de valeurs dans la problématique logistique de nos clients et l'équipe de Gefco d'aujourd'hui et demain puisque nous allons continuer à recruter et c'est leur savoir-faire qui fait le succès de Gefco. **A. Z.**

Campagne de sensibilisation aux dangers de la route

«Vérifier vos pneus d'abord !»

Les 26, 27 et 28 mai 2016, Global Axis, distributeur officiel de pneumatiques Bridgestone en Algérie a lancé, pour la deuxième année consécutive, une campagne de sensibilisation aux dangers de la route ayant pour thème «Vérifier vos pneus d'abord !». Les conducteurs ont bénéficié, à titre gracieux, d'un contrôle préventif de l'état de leurs pneumatiques et d'un ajustement de la

pression des 4 pneus mais aussi d'un diagnostic sécurité des pneus. Les ingénieurs de Bridgestone, équipés de manomètres, contrôlent les pneus du véhicule et ajustent la pression en fonction du type, de la dimension et de la position des pneumatiques. En cas de problème apparent sur un pneu, les ingénieurs signalent et incitent le conducteur à y remédier au plus tôt. Chacun

repart plus conscient de l'importance de la vérification des pneus, pour rouler en toute sécurité, à «la juste pression». Sur plus de 500 véhicules contrôlés, 32% seulement avaient des pneus bien entretenus, 21% étaient malheureusement dans un état tel qu'ils pouvaient mettre en danger les conducteurs ainsi leurs passagers. Autre indicateur inquiétant, 77% des pneus contrôlés ne dis-

posaient pas de la bonne pression (sur ou sous-gonflé). Les ingénieurs ont aussi contrôlé un autre facteur de risque qui est l'usure des pneus avec pour référence la profondeur de la bande de roulement (sculpture). Avec à la clé de ce contrôle, un résultat mitigé : un peu plus de la moitié des véhicules contrôlés ont un taux d'usure supérieur à la limite légale (59%).



Corée du Nord

Pyongyang tire coup sur coup deux missiles à moyenne portée

■ La Corée du Nord a tiré coup sur coup, hier, deux puissants missiles à moyenne portée qui semblent avoir volé sur des distances nettement plus importantes que lors de précédents lancements infructueux, d'après le ministère sud-coréen de la Défense.

Par Ali O.

Les engins seraient des missiles Musudan à portée intermédiaire susceptibles de menacer les bases américaines de l'île de Guam, dans le Pacifique. Les condamnations internationales n'ont pas tardé, Washington comme Tokyo parlant de violations claires des résolutions de l'ONU, Séoul promettant de rechercher un durcissement des sanctions contre cet État doté de l'arme nucléaire. Le Conseil de sécurité de l'ONU interdit à la Corée du Nord tout programme nucléaire et balistique.

Le premier engin a été tiré peu avant 06h00 (21h00 GMT mardi) et a vraisemblablement volé sur 150 kilomètres au-dessus de la mer Orientale, également appelée mer du Japon.

Le second Musudan a atteint une altitude de 1 000 mètres et parcouru 400 kilomètres de distance, selon des analystes militaires japonais.

Cette trajectoire aurait été calculée de façon à éviter toute vio-



lution de l'espace aérien japonais, d'après certains analystes.

Quatre Musudan tirés cette année ont explosé sur le pas de tir ou peu après leur lancement.

Un tir réussi représenterait une avancée considérable pour les programmes militaires de la Corée du Nord, qui aspire à se doter d'une force de frappe nucléaire capable d'atteindre le continent américain.

Melissa Hanham, spécialiste des armes de destruction massive nord-coréennes à l'Institut Middlebury des études internationales de Californie, estime que ces deux tirs constituent un pas en avant inquiétant.

«Le second tir était vraisemblablement un succès. Les tests sont des répétitions et ils tirent les leçons de chaque vol», a-t-elle dit à l'AFP.

«Les décideurs doivent se concentrer sur l'interdiction des

essais pour empêcher que ce missile ne devienne opérationnel».

Le porte-parole du département d'État américain, John Kirby, a déclaré que ces derniers tirs ne feraient qu'accroître les efforts de la communauté internationale pour mettre en échec le programme d'armements illicite de Pyongyang.

«Nous avons l'intention de faire part de nos préoccupations à l'ONU afin de renforcer la détermination internationale pour que la Corée du Nord rende des comptes pour ces actions provocatrices», a-t-il dit.

Le Premier ministre japonais, Shinzo Abe, a jugé que ce genre d'essais était «intolérable», selon la télévision NHK.

Le ministère sud-coréen des Affaires étrangères a prévenu

Pyongyang qu'il risquait un alourdissement des sanctions, dénonçant «l'hypocrisie et le caractère trompeur» de la récente proposition nord-coréenne de dialogue avec Séoul.

Le Musudan, qui aurait une portée de 2 500 à 4 000 kilomètres, pourrait atteindre la Corée du Sud et le Japon mais également, dans l'hypothèse haute, l'île de Guam.

En avril, trois tirs ratés de ce missile dévoilé lors d'un défilé militaire à Pyongyang en 2010, avaient été perçus comme un revers avant un congrès historique du parti unique nord-coréen, censé célébrer les réussites du régime.

Un autre tir de Musudan en mai est également considéré comme un ratage.

Markus Schiller, un ingénieur allemand qui se penche depuis longtemps sur le programme balistique nord-coréen, a averti que les informations sur le Musudan étaient souvent spéculatives et qu'il ne fallait pas tirer de conclusions trop hâtives des derniers tirs.

«On ne sait même pas si ce sont bien des missiles Musudan qui ont été lancés aujourd'hui», a-t-il dit, relevant que les missiles Rodong étaient capables de voler selon des trajectoires similaires.

Le climat s'est considérablement dégradé sur la péninsule depuis le quatrième essai nucléaire nord-coréen du 6 janvier, suivi le 7 février par le lancement d'une fusée, largement considéré comme un essai déguisé de missile longue portée.

Le Conseil de sécurité de l'ONU avait réagi en adoptant les sanctions les plus lourdes jamais infligées à Pyongyang.

A. O.



Points chauds

Crédibilité

Par Fouzia Mahmoudi

Si depuis près d'un an toutes les critiques lancées à l'encontre de Donald Trump n'ont eu aucun résultat mis à part celui de le rendre encore plus populaire, Hillary Clinton continue à penser que c'est là la bonne méthode pour discréditer son adversaire à l'élection présidentielle américaine. La candidate démocrate est ainsi passée à une nouvelle phase de son offensive contre le républicain cette semaine en décidant de l'attaquer sur son propre terrain. L'ancienne Secrétaire d'État s'en est ainsi prise à son bilan d'entrepreneur et à ses compétences en matière économique, que le magnat de l'immobilier a tant vantées pendant la première partie de sa campagne pour asseoir sa crédibilité. «Nous n'allons pas le laisser mettre l'Amérique en faillite comme l'un de ses casinos en déroute», a déclaré Clinton, qui s'exprimait dans un lycée de Columbus, dans l'Ohio, l'un des États pivots où l'électorat bascule d'un camp à l'autre au gré des scrutins. «Nous ne pouvons pas le laisser jouer aux dés le futur de nos enfants». Son équipe de campagne a de son côté renforcé l'offensive en ouvrant un site Internet, Art of the Steal («l'art du vol»), censé rétablir un certain nombre de faits sur le passé de chef d'entreprise de Trump, en mettant en exergue ses échecs. «Des centaines de personnes ont perdu leur emploi. Les actionnaires ont été laminés. Les sous-traitants – des PME pour la plupart – ont subi de lourdes pertes. Beaucoup ont fait faillite. Mais Donald Trump ? Il s'en est bien sorti», a rappelé Clinton, faisant notamment allusion aux casinos que Trump possédait à Atlantic City et qu'il a été obligé de revendre. «Il a écrit beaucoup de livres sur les affaires. Mais il semble qu'ils se soient tous arrêtés au chapitre 11», a-t-elle insisté, faisant allusion à l'article du code sur les faillites. La candidate démocrate s'est aussi attaquée au programme économique du candidat républicain, prévenant que ses propositions feraient exploser le déficit budgétaire et mettraient en péril la crédibilité d'emprunteur des États-Unis. Pour renforcer ses propos, elle s'est appuyée sur un rapport rédigé par l'agence de notation financière Moody's paru ce lundi, qui tente d'évaluer l'impact du programme économique de Trump. Le rapport admet toutefois que les projections se révèlent compliquées du fait que les éléments concrets pour bâtir des hypothèses sont relativement lacunaires. De son côté, l'entourage du conservateur a vigoureusement critiqué ce rapport, qui reposerait sur des hypothèses erronées, soulignant que le candidat clarifierait ses positions à l'occasion d'un discours qu'il pourrait prononcer dans les prochaines semaines. Reste que la stratégie de Clinton, si elle semble reposer sur des éléments plutôt concrets, a déjà démontré son inefficacité contre Donald Trump, celui-ci justement se nourrissant de ces critiques pour les renvoyer en miroir à ses détracteurs et pour attiser la frustration de ses partisans.

F. M.

Royaume-Uni

Référendum sur la sortie de l'UE

Les Britanniques votent aujourd'hui sur leur appartenance à l'Union européenne. De la question posée à l'annonce du résultat, mode d'emploi de ce scrutin :

Le bulletin de vote porte la question suivante : «Le Royaume-Uni doit-il rester un membre de l'Union européenne ou quitter l'Union européenne ?»

Les Britanniques ont ensuite le choix de cocher l'une de ces deux cases : «Remain a member of the European Union» (Rester un membre de l'Union européenne) ou «Leave the European Union» (Quitter l'Union européenne).

Suite à une recommandation de la Commission électorale, cette formulation a été préférée à un simple choix oui/non, jugé trop favorable au camp de maintien. A noter qu'au Pays de Galles, les bulletins sont rédigés

à la fois en anglais et en gallois. Tous les citoyens britanniques âgés de 18 ans le jour de l'élection et inscrits sur les listes électorales. Mais aussi les ressortissants de la République d'Irlande et du Commonwealth qui résident au Royaume-Uni, ainsi que les citoyens de Gibraltar. Soit au total, 46,5 millions d'électeurs. Hormis les Irlandais, les Maltais et les Chypriotes, les autres ressortissants de l'UE résidant au Royaume-Uni ne bénéficient pas de ce privilège.

Les Britanniques résidant à l'étranger depuis moins de 15 ans ont également le droit de participer au vote.

Un recours en justice pour autoriser les expatriés de plus longue date à voter au référendum a été rejeté par la Cour suprême en mai.

Les bureaux de vote sont ouverts de 07h00 à 22h00

locales (06h00 GMT à 21h00 GMT). Le dépouillement commence dès la clôture des bureaux de vote et les résultats sont attendus tôt vendredi matin. Chacun des 382 centres de dépouillement locaux va déclarer, un par un, ses résultats tout au long de la nuit. Celui de Sunderland, dans le nord-est de l'Angleterre, et celui de Wandsworth à Londres devraient donner les premiers résultats vers 00h30 (23h30 GMT) demain. Une grosse vague de résultats devrait tomber vers 02h00 du matin, suivie d'une deuxième deux heures plus tard.

L'heure de proclamation des résultats dépendra de l'écart entre le «Remain» et le «Leave».

Le taux de participation, qui devrait être annoncé plus tôt, pourrait donner une indication précieuse. Élevé, il pourrait favoriser le camp du «Remain».



Animation nocturne

La Fête de la musique célébrée dans les rues d'Alger

■ Un spectacle musical de rue, revisitant des classiques de la musique maghrébine en plus d'une scène ouverte aux musiques contemporaines, ont été animés mardi soir à l'esplanade de la Grande-Poste à Alger par les groupes «Casbah Groove» et «Freeplane», à l'occasion de la Fête de la musique.

Par Adéla S.

Organisée par la commune d'Alger-Centre en partenariat avec l'Institut français d'Alger (Ifa), cette seconde édition algéroise de la fête de la musique, célébrée le 21 juin de chaque année, a attiré plus de 3 000 personnes pour quatre heures de spectacle au

cœur de la ville, en présence de l'ambassadeur de France à Alger, Bernard Emié.

Menés par le chanteur à la voix douce et mélancolique, Salah Gaoua, les «Casbah Groove» ont proposé au public un voyage dans les répertoires de grandes figures de la musique algérienne remontant jusqu'aux années 1930 dont



Line Monty, Lili Boniche, Salim Halali ou encore Blond Blond.

Accompagné, entre autres, du célèbre percussionniste

Rabah Khalfa, également très apprécié pour ces istikhbar et son timbre de voix, de Kheireddine Kati au mandole, et

Ph. DR

de Caroline Cuzin au violon, Salah Gaoua a également revisité des succès de Hadj M'hamed El Anka et Cheikh El Hasnaoui.

Pour le leader de la troupe, ce spectacle a été conçu «dans la continuité» du travail de ses maîtres de la chanson algérienne qui ont, chacun à son niveau, «enrichi cet art en introduisant des instruments» comme l'accordéon ou la guitare électrique.

Après un passage du groupe de flamenco «Nessma», le groupe pop-folk très influencé par les sonorités et musiques algériennes, «Freeplane», apprécié par le public, a gratifié ses spectateurs de ses plus grands succès que tous les fans de groupe connaissent par cœur.

Avec leur style alliant le chaâbi, la folk, le rock et la pop, les «Freeplane» ont installé une ambiance festive au centre de la capitale jusqu'à une heure très tardive de la nuit.

Organisée à l'esplanade de la Grande-Poste, la fête de la musique est le fruit d'un accord d'échanges culturels signé en 2013 entre l'Ifa et la commune d'Alger-Centre pour «favoriser les animations culturelles» dans les rues et «insuffler une dynamique nocturne» dans la ville, a indiqué le président de l'Assemblée populaire communale, Abdelhakim Bettache. Plusieurs spectacles de rue pour enfants et des animations musicales sont également organisés chaque vendredi du mois de ramadhan et se prolongeront «pour le reste de la saison estivale», a-t-il ajouté.

A. S./APS

Spectacle

L'ensemble «Intégration Cham's» brille sur les planches du TNA

L'ensemble polyphonique «Intégration Cham's» a gratifié mardi soir à Alger le public d'une riche prestation musicale puisée dans les classiques de la musique algérienne et universelle.

Cet ensemble vocal de l'Association «Cham's» pour les arts thérapeutiques, qui œuvre pour l'intégration des personnes aux besoins spécifiques et des enfants en difficulté, s'est produit au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA) à l'occasion de la Fête de la musique, célébrée le 21 juin de chaque année.

Pendant deux heures, un programme puisé essentiellement dans le riche répertoire de la musique classique algérienne, dite andalouse, et celui de la musique classique universelle, a été proposé au public.

Les membres de la chorale – habillés en différentes tenues traditionnelles qui reflètent la richesse et la diversité du patrimoine cultu-

rel algérien – étaient en parfaite symbiose avec un public venu en force.

Sous la direction de Djamel Merahi, professeur de musique, l'ensemble, composé d'une quarantaine de choristes, a revisité des titres très connus de la musique universelle et andalouse, interprétés en chœur aux sonorités denses et envoûtantes.

Du classique à la variété en passant par la musique kabyle, le chaâbi et l'andalou, les choristes, pour la plupart des jeunes, ont interprété «Ouahed El Ghouziel» et «Koum tara» (Lève toi et admire), une chanson célèbre reprise par de grands artistes algériens comme Fadéla Dziria et Beihdja Rahal.

La troupe a également interprété de célèbres titres de la musique classique et même de la chanson française, comme «Nabucco» du compositeur d'opéra italien Giuseppe Verdi, «Le temps de vivre» de Georges Moustaki ou encore «L'oiseau et

l'enfant» de Marie Myriam. L'interprétation des titres «Assendu» et «Vava Inuva», du chanteur Idir, et autre titres du madih, était un pur moment de bonheur et d'harmonie avec l'ensemble du public.

Créée en 2008, l'Association «Cham's» pour les arts thérapeutiques comprend outre la musique, plusieurs ateliers artistiques et ludiques, dont la danse, le théâtre et les arts plastiques.

«Cham's», qui a participé à plusieurs manifestations artistiques nationales et internationales, a sorti en 2008 un album intitulé «Djawla fi bladi» (Une balade dans mon pays) qui comprend une trentaine de titres arrangés par son président Djamel Merahi.

L'album est un hommage aux monuments de la chanson et musique algériennes, dont Dahmane El Harrachi et Cheikh M'hamed El-Anka.

Racim C.

Annaba

150 artistes perpétuent la musique citadine

Présentée comme un art authentique, issue des grandes villes, à l'origine de l'émergence des identités musicales citadines appelées Hawzi à Tlemcen, chaâbi à Alger et malouf à Constantine, la musique citadine est animée et perpétuée à Annaba par 150 artistes et musiciens.

Inspirée de la musique andalouse, les artistes de la Coquette dont Hamdi Benani, Ayachi Dib, Mbarek Dekhla, Yacine Achouri et Riadh Bouchareb ainsi que huit troupes de F'kirate (ensembles de femmes qui jouent

exclusivement pour un auditoire féminin lors de diverses fêtes) contribuent à la préservation du patrimoine de la musique citadine, a indiqué à l'APS le directeur de wilaya de la culture, Driss Boudiba. A Annaba, la musique citadine a ses maîtres qui ont fait ses lettres de noblesses dont cheikh Hassan El Annabi, cheikh Allaoua Boughemza alias El Far et Brahim Hadjadj et bien d'autres artistes. Pour l'artiste Yacine Achouri, la musique Malouf avec ses 24 noubas dont les huit les plus interprétées aujourd'hui, le Sika,

le Raml et le Maya notamment reflètent cette musique citadine. A l'est du pays, le Malouf est le genre le plus répandu dans les grandes cités dont Annaba où il demeure la musique des grandes occasions et des fêtes sociales et religieuses, a-t-on indiqué. Les réseaux sociaux semblent favoriser la diffusion de cette musique parmi les jeunes. Ainsi, souligne-t-on, la dernière chanson «Ras El Hamra» de Yacine Achouri a enregistré sur Youtube, en un temps record, pas moins de 500 000 visites.

R. C.

Institut culturel italien d'Alger

Récital de musique classique

Un récital de musique classique de chambre pour piano et instruments à cordes a été donné mardi soir à l'Institut culturel italien d'Alger par des musiciens algériens et russes.

Organisé au «Bibliitalia Spazio Libero», une nouvelle bibliothèque de l'Institut culturel italien inaugurée en avril dernier, ce récital en deux parties a été animé par l'Algérienne Amira Toumi (piano) et par les artistes russes Vera Ait Tahar (violon) et Margarita Douliche (accordéon).

Devant un nombre très réduit de spectateurs, les musiciennes ont interprété dans

une ambiance intimiste des morceaux de grands compositeurs européens du XIX^e siècle ainsi que des valse moins connues de Russie et d'Italie.

Dans un style très académique, la jeune pianiste Amira Toumi a interprété avec une grande maîtrise et application des morceaux de Mendelssohn, Dvorak, Debussy ou encore de Vivaldi.

Sur une scène aménagée entre deux rayons de la bibliothèque, l'artiste algérienne, accompagnée de son professeur russe de piano, a également proposé des morceaux à quatre mains au ton plus vif et dans

lesquels elle a pu mieux exprimer sa virtuosité.

Plus connue du public algérien pour ses prestations en tant que premier violon à l'Orchestre symphonique national, Vera Ait Tahar a, pour sa part, proposé avec sa partenaire à l'accordéon une série de valse entraînant aux titres évocateurs.

Ouvert en soirée durant le mois de ramadhan, le nouvel espace de l'Institut culturel italien d'Alger accueillera également deux projections de films italiens récents et une rencontre avec le romancier et traducteur algérien Mohamed Sari.

Ali T.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Asselah (39, rue Asselah-Hocine, Alger-Centre)
Jusqu'au 23 juin :

Exposition de l'artiste peintre Omar Regane.

Galerie d'art Aicha-Haddad (84, rue Didouche Mourad, Alger)
Jusqu'au 23 juin :

Exposition de l'artiste peintre Imène Kaci-Moussa, intitulée «Challenge».

Maison de la culture Ould Abderrahmane-Kaki (Mostaganem) :

Jusqu'à la fin du mois de juillet:
Exposition de peinture «25^e anniversaire du décès de Mohammed Khadda».

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (Rue Larbi-Ben-M'hidi, Alger)

Jusqu'à la fin du mois de juin :
Exposition «Genèse II, une collection qui s'agrandit» avec des œuvres de Issiakhem, Khadda, Chegrane, Mokrani, etc.

Cirque national d'Algérie Cirque Amar (Chapiteau à Place Ardis, Pins Maritimes, Alger)
Jusqu'au 30 juillet :

Spectacles du cirque Il Florelegio. Horaires : Du dimanche au jeudi, à 18h30, vendredi et samedi à 15h et à 18h30.

Au programme des soirées de Dar Abdeltif durant le ramadhan Du 9 juin au 1^{er} juillet à partir de 22h30

Jeudi 23/06 : Lila Borsali
Vendredi 24/06 : Djafar Aït Menguellet
Jeudi 30/06 : Imzad
Vendredi 01/07 : Lemma Becharia

Coup-franc direct

Une disposition toujours ignorée

Par Mahfoud M.

Voulant instaurer une certaine rigueur dans la gestion du professionnalisme, la FAF a menacé douze clubs qui se seraient rendus coupables de non régularisation de leurs joueurs pour une période qui va au-delà de celle tolérée, à savoir, trois mois. Ainsi, ils devraient être frappés d'interdiction de recrutement en plus de la possibilité de leur défalquer trois points de leur capital-points pour la prochaine saison s'ils ne payent pas dans les plus brefs délais ces joueurs. Toutefois, cela semble encore une fois un coup d'épée dans l'eau, car on voit mal comment la fédération interdira à ces clubs de recruter, alors que pour certains l'opération est déjà bouclée et ils ont eu déjà les éléments qu'ils souhaitaient. La FAF va-t-elle être plus ferme cette fois-ci et appliquer la loi dans tous ces détails ? Cela est peu probable, d'autant plus qu'il s'agit de formations qui ont des appuis et qui se disent intouchables, surtout pour celles de la Ligue 1 concernées par ces dispositions. Pourtant, la loi devrait être au-dessus de tous, d'autant plus que si elle n'est pas appliquée cela conduira les autres formations à faire de même, c'est-à-dire ne pas payer leurs joueurs. La fédération est devant ses responsabilités et devra, cette fois-ci, appliquer le règlement pour éviter d'autres écarts à l'avenir car cela y va de sa crédibilité.

M. M.

Eliminatoires CAN-2017 (U17) Des arbitres marocains pour Libye-Algérie

LA CONFÉDÉRATION africaine de football (CAF) a désigné un trio arbitral marocain pour le match aller Libye-Algérie, prévu samedi prochain au stade Omar-Hamadi d'Alger (22h00) comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 des moins de 17 ans (U-17), rapporte mardi la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel. Il s'agit de Samir Guezaz, assisté de ses deux compatriotes Mouhib Filali et Yahia Nouali, alors que le quatrième arbitre est le Marocain Hicham Tazi. La seconde manche se jouera également au stade Omar-Hamadi le mercredi 29 juin. La Fédération libyenne avait accepté de jouer les deux matchs à Alger en raison de la situation sécuritaire qui prévaut en Libye.

CA Batna Toufik Rouabah engagé

LE TECHNICIEN Toufik Rouabah est désormais le nouvel entraîneur du promu en Ligue 1 de football Mobilis, le CA Batna, en remplacement de Rachid Bouarrata, dont le contrat a été résilié, a-t-on appris auprès de la direction du club. Le technicien sétifien est devenu le nouvel entraîneur du CAB pour la nouvelle saison et avec qui la direction du club compte réaliser «un travail de longue haleine», a-t-on souligné. «Nous ne lui avons pas exigé de jouer les premiers rôles dès cette saison, mais un maintien honorable parmi l'élite», détaille-t-on encore. Le nouvel entraîneur des «Rouge et Bleu», connu pour sa rigueur dans le travail, a accepté l'idée de diriger de nouveau le club, puisqu'il connaît bien la maison du club phare des Aurès pour

avoir été à la barre technique durant deux précédentes saisons en Ligue 1. «Il devrait entamer dès le 27 juin prochain la préparation, et sera assisté par Salim Aribi (ex-international)», a-t-on fait savoir. «C'est quelqu'un qui a beaucoup exercé, et réputé pour être un entraîneur spécialisé dans la post-formation. Il a notamment entraîné par le passé l'ES Sétif, le MC Saida, puis coaché dans les pays du Golfe, avant de revenir en Algérie», a-t-on ajouté. «C'est cette qualité-là qui a le plus motivé la direction du CAB à faire appel à ce technicien», ajoute la même source, expliquant que les nombreux joueurs de l'école du club qui viennent d'être promus en équipe fanion «seront les premiers à tirer profit de l'arrivée de cet entraîneur».

Championnats d'Afrique de lutte Les sélections (cadets et juniors) se préparent

LES SÉLECTIONS algériennes de lutte cadets et juniors (garçons et filles) effectueront à partir de vendredi un stage au Centre de préparation des équipes nationales à Souidania (Alger), en vue des championnats d'Afrique, prévus du 12 au 18 juillet à Alger, a-t-on appris mardi auprès de la Fédération algérienne des luttes associées (FALA). Le staff technique national est composé des entraîneurs Zeghdane Messaoud (gréco-romaine), Kadri Mbarek (gréco-romaine), Chami Salim (lutte libre), Aoune Fayçal (lutte libre),

Benbrahim Abdellah, Benrahmoune Mohamed (lutte féminine) et Fodhil Said. Trente-neuf athlètes (19 de la lutte gréco-romaine, 9 de la lutte libre et 11 de la lutte féminine) ont été convoqués par le staff technique de la sélection des cadets. La catégorie des juniors sera composée de 32 athlètes (14 de la lutte libre, 10 de la gréco-romaine et 8 de la lutte féminine). Les championnats d'Afrique cadets et juniors (lutte libre, gréco-romaine et féminine), auront lieu du 12 au 18 juillet à la salle omnisports de Chéraga (Alger).

EN Olympique Ferhat radié à vie !

■ Le bureau fédéral qui s'est tenu à huis clos avant-hier au Centre des équipes nationales de Sidi Moussa a, au bout du compte, donné lieu à des décisions très importantes concernant surtout la sélection olympique qui prépare sa participation aux JO de Rio qui se dérouleront au mois d'août prochain.

Par Mahfoud M.

Ainsi, les membres du BF ont décidé d'exclure le désormais ex-international, Zineddine Ferhat, de toutes les élections nationales. En clair, il est radié à vie et ne peut pas prétendre à aucune sélection à l'avenir. Les raisons de cette décision sont maintenant du domaine public, étant donné que le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, la prise après l'accrochage que le joueur avait eu au cours du stage et des deux rencontres-tests qui se sont déroulées en Corée du Sud, avec le sélectionneur suisse de l'EN, Shürman, qui ne l'avait pas aligné durant ces deux matchs car il souhaitait voir à l'œuvre les autres éléments qu'il avait convoqués pour la première fois. Le boss de la fédération a souligné qu'il avait jusqu'à maintenant fermé les yeux sur les incartades de ce joueur et qu'il se devait donc de prendre une décision ferme pour servir d'exemple à tous ceux qui ne respecteraient pas une certaine discipline en sélection. Raouraoua, qui qualifie le comportement de Ferhat d'irresponsable, a rappelé qu'il s'agissait d'un récidiviste qui, à chaque fois, se rendait coupable de tels agissements. Par ailleurs,

L'avenir de Ferhat avec les Verts est désormais de l'histoire ancienne



et sur un tout autre plan, il a été décidé de renforcer la sélection olympique qui prendra part aux JO par trois joueurs seniors, à savoir, Baghdad Bounedjah d'Essad de Qatar, Sofiane Bendebka du NAHD et Abdelghani Demou du MC Alger. Ces trois éléments viendront renforcer le groupe qui est en place depuis la CAN du Sénégal qui

avait vu l'EN se qualifier en finale et donc décrocher le billet qualificatif pour les Jeux Olympiques. La FAF avait émis le vœu de renforcer l'équipe avec d'autres joueurs évoluant à l'étranger, mais elle a essuyé un refus catégorique de leurs clubs respectifs qui souhaitaient les garder pour la préparation d'intersaison.

M. M.

Ligue 1 Mobilis Six clubs à la recherche d'entraîneurs

Six des 16 clubs de la Ligue 1 algérienne de football, dont le champion en titre, l'USM Alger, sont toujours sans entraîneur à l'approche de la reprise des entraînements en prévision de l'exercice 2016-2017 dont le coup d'envoi sera donné le 20 août prochain.

Outre l'USMA, le CR Belouizdad, le MC Oran, le RC Relizane et les deux promus l'OM Médéa et le CA Batna n'ont pas encore tranché d'une manière définitive l'avenir de la barre technique de leurs équipes respectives.

L'USMA, auteur pourtant d'une saison de premier ordre avec, en plus du titre de champion d'Algérie, une finale historique en Ligue des champions d'Afrique, n'a pas conservé son entraîneur Miloud Hamdi, qui a décidé de jeter l'éponge dès lors qu'il a été relégué au statut de coach adjoint.

La direction de l'équipe a entamé son recrutement en vue de la saison prochaine, avant même d'engager un nouvel entraîneur.

Le CRB, co-troisième du championnat de l'exercice passé, s'est séparé également de son entraîneur français, Alain Michel, après une collaboration ayant duré près de 20 mois. Des contacts sont noués depuis plu-

sieurs jours avec Foued Bouali, mais l'arrivée de ce technicien à Belouizdad tarde à se concrétiser, non sans susciter les inquiétudes des fans. Un accord final a été trouvé entre les deux parties, sans cependant signer de contrat.

Le MCO, lui, se trouve dans une situation plus compliquée. Le club phare de la capitale de l'ouest qui est parvenu à engager, jusque-là, neuf nouvelles recrues, peine à désigner un nouveau coach aux commandes techniques.

La direction du club, qui pensait avoir enfin réglé ce problème en trouvant un accord avec Mohamed Henkouche le week-end dernier, s'est vite ravisée, renonçant au recrutement de cet entraîneur. Le président Ahmed Belhadj et ses assistants reviennent ainsi à la case départ.

Quant au RCR, qui a attendu la dernière journée du championnat de l'exercice passé pour assurer son maintien parmi l'élite, il est tout simplement plongé dans une crise administrative et financière sans fin.

La nomination d'un nouvel entraîneur devient alors le dernier souci des responsables de cette formation qui ne semblent pas retenir la leçon de l'exercice passé.

Deux des trois promus dans la tourmente

Les deux promus, l'OM et le CAB, sont également dans la même situation que le RCR, ou presque. Passée l'euphorie de l'accession, les deux formations se sont retrouvées confrontées à de multiples problèmes, d'ordre financier en particulier. Cela a conduit l'entraîneur Rachid Bouarata à résilier son contrat avec le CAB, quelques jours seulement après l'avoir prolongé. L'entraîneur Toufik Rouabah est pressenti pour lui succéder, au moment où la direction de l'OM trouve du mal à garder son entraîneur Sid Ahmed Slimani, en raison de ses difficultés financières. Quatre entraîneurs seulement des 16 ayant terminé l'exercice passé avec leurs clubs respectifs de la Ligue 1 devraient, sauf surprise, être reconduits dans leurs fonctions en vue de la saison à venir. Il s'agit de Lyamine Bougherara (DRB Tadjenanet), le Franco-Portugais Didier Gomes da Rosa (CS Constantine), Kamel Mouassa (JS Kabylie) et Youcef Bouzidi (NA Hussein Dey), alors que Boualem Charef s'appête à faire son retour sur le banc de touche de l'USM El-Harrach, club qu'il a quitté quelques jours avant la fin de la saison 2015-2016.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

Incendies à la «Résidence 2000» d'Amriw à Béjaïa 28 magasins et leurs marchandises détruits

UN IMPORTANT incendie s'est déclaré dans la nuit de mardi à mercredi vers 00h15 au niveau de la «Résidence 2000», près de l'hôtel Chéra et de Natixis Banque à Amriw. Les flammes se sont propagées très rapidement, causant d'importants dégâts. Au moins 28 boutiques de produits et articles en tous genres ont été détruites. Deux commerçants parlent respectivement de 150 et 200 millions de centimes de pertes, d'autres de sommes plus importantes. Ce sont plusieurs milliards de centimes de dommages. Les commerçants et riverains ont tenté d'éteindre le feu, mais sans succès. Ils parlent d'un court-circuit à l'origine de l'incendie. «Nous avons été alertés à 00h23mn et nous nous sommes rendus rapidement sur les lieux avec 50 hommes et 15 véhicules au total», dira le commandant Soufi, chargé de communication de la Protection civile de la wilaya de Béjaïa. Notre interlocuteur souligne : «Le feu a été maîtrisé vers 02h50mn mais des équipes sont restées sur place jusqu'à 10h pour sur-

veiller». «Nous avons été aidés par la Sonatrach, l'ADE, l'APC, le SAMU, le CRA, l'ONA, etc.», ajoute M. Soufi qui a précisé que «les flammes se sont vite propagées à cause de la nature des produits et articles qui se trouvaient dans les magasins». «Trois personnes, dont deux femmes habitant les étages supérieurs et bâtiments mitoyens, ont été évacués à l'hôpital pour des malaises provoqués par les fumées dégagées», indique le commandant Soufi qui précise que «les dégâts sont énormes». L'opération d'extinction de l'incendie a été supervisée par le wali en personne et le colonel Rachid Lattaoui, directeur de la Protection civile de la wilaya de Béjaïa. Une enquête a été ouverte par la police judiciaire, la police scientifique et technique pour déterminer les causes exactes de cet incendie. Il y a lieu de rappeler qu'un court-circuit avait provoqué un incendie qui a ravagé 24 boutiques du marché «Les Babors» le 19 janvier 2010.

H. Cherfa

Visite de travail

Sellal aujourd'hui dans la wilaya de Tiaret



LE PREMIER ministre, Abdelmalek Sellal, effectue aujourd'hui une visite de travail dans la wilaya de Tiaret, a indiqué hier un communiqué des services du Premier ministre. Au cours de cette visite qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du programme du président de la République, le Premier ministre évaluera l'état d'exécution du programme de développement de cette wilaya et procédera à l'inauguration et au lancement de plusieurs projets à caractère socio-économique, notamment dans les secteurs mécanique et agricole, précise la même source. Le Premier ministre sera accompagné, lors de sa visite, d'une délégation ministérielle. Y. B.

Accidents de la circulation

11 morts et 33 blessés en une journée

ONZE personnes ont trouvé la mort et 33 autres ont été blessées dans 28 accidents de la circulation survenus mardi à travers plusieurs régions du territoire national, selon un bilan établi hier par le commandement de la Gendarmerie nationale. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la commune de Staouali (Alger), où trois personnes sont décédées et une a été blessée, dans un accident où les conducteurs de deux motocyclettes se dirigeant du village Bellouta vers Staouali, ont perdu le contrôle de leurs moyens de locomotion qui se sont renversés, a précisé la même source. Les corps des défunts ont été déposés à la morgue de l'hôpital de Zéralda et une enquête est ouverte par les gendarmes de la brigade territoriale de Bellouta, a ajouté la même source.

O. B.

A mi-chemin de ce mois sacré



Loumis

Djalou@hotmail.com

Affaire de cession d'actifs d'El Khabar à Ness-Prod

La défense d'El Khabar se retire

■ Les avocats du groupe El Khabar ont annoncé, hier, à Alger, leur retrait collectif dans l'affaire de cession d'actifs du groupe au profit de Ness-Prod en guise de protestation contre un «simulacre de procès».

Par Slim O.

La défense du groupe El Khabar a précisé, dans une conférence de presse au forum du journal *Liberté*, que la décision intervenait en protestation contre «un simulacre de procès», soulignant qu'il était vain de continuer à travailler sur une affaire «politique par excellence». Le tribunal administratif de Bir Mourad Raïs a gelé, mercredi dernier, le rachat du groupe El Khabar par Ness-Prod, filiale de Cévital. Pour rap-

pel, le ministère de la Communication avait introduit une action en référé auprès de ce tribunal sur la conformité du rachat du groupe de presse El Khabar par le groupe agroalimentaire Cévital en se basant sur les dispositions de l'article 25 du code de l'information. Cet article stipule qu'«une même personne morale de droit algérien ne peut posséder, contrôler ou diriger qu'une seule publication périodique d'information générale de même périodicité éditée en Algérie». Le P-DG du groupe

Cévital, Issad Rebrab, est déjà propriétaire du quotidien *Liberté*. En vertu de cette transaction d'un coût de 4 milliards de DA, le groupe Cévital a acquis plus de 80% des actions du groupe El Khabar, une Société par actions (SPA) incluant le journal éponyme, la chaîne de télévision KBC, les imprimeries et une société de diffusion. Le tribunal avait reporté l'affaire, dans laquelle le ministère demande l'annulation de la transaction du rachat, à quatre reprises.

S. O./APS

Algérie-France

Don de documents diplomatiques français aux Archives nationales

Les Archives nationales ont réceptionné un don des archives du ministère français des Affaires étrangères, constitué de documents diplomatiques français couvrant la période coloniale (1954-1962), a indiqué hier le directeur général des Archives nationales, Abdelmadjid Chikhi. Les documents, remis par l'ambassadeur de France en Algérie, Bernard Emié, sont composés de 22 volumes de copies concernant la politique étrangère de la France, a précisé M. Chikhi à l'APS, soulignant qu'«il ne s'agit pas d'archives nationales restituées» par l'Algérie mais de documents appartenant au Quai d'Orsay. Ces archives devront servir aux travaux de recherche historiques sur des événements qui se sont produits en Algérie pendant la guerre de Libération, a-t-il ajouté. A la question de savoir quand ces archives seront mises à la disposition des chercheurs, il a indiqué «s'atteler, en premier lieu, à confectionner un instrument de recherche qui permettra à ces derniers de préciser leurs demandes et attentes». De



son côté, l'ambassade de France en Algérie, a précisé dans un communiqué que les archives en question «mettent en perspective des événements qui se sont déroulés pendant la guerre d'Algérie et se rapportent aux développements de la politique étrangère de la France à cette époque». Cette remise, ajoute la même source, «s'inscrit dans le cadre du dialogue apaisé et confiant engagé avec l'Algérie sur la question des archives, du dia-

logue initié à la suite de la visite d'Etat du président de la République, François Hollande en Algérie en décembre 2012». Faisant suite à ce déplacement, un groupe de travail bilatéral a, en effet, été mis en place et s'est déjà réuni à six reprises, sous la coprésidence des deux directeurs nationaux des archives en France et en Algérie, est-il rappelé. Une prochaine session de travail est prévue, dans ce cadre, du 19 au 21 juillet 2016 en Algérie. R. N.